

Nombre de membres afférents au comité syndical	64
Nombre de membres en exercice	64
Nombre de membres présents	35
Nombre de membres ayant donné pouvoir	11
Nombre de voix représentées	222

Délibération n°: 21.02.10

<u>Date de convocation</u> : 18 février 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt un Le 2 mars à 10 heures

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent	Absent	Absent ayant donné pouvoir à		
Délégués des communes rurales*							
ANDRE Jean-Bernard		171/52	Χ				
ASTRUC Alain		171/52	Χ				
BERGOGNE Francis		171/52	Χ				
BOISSET Jean-Marie		171/52	Χ				
BONHOMME Gérard		171/52		Χ			
BONICEL Bernard		171/52		Χ			
BOUNIOL Lionel		171/52	Χ				
BOUSSUGE Daniel		171/52		Χ	Lionel BOUNIOL		
BRUGERON Jean-Noël		171/52	Х				
BRUNET Jean-Marie		171/52	Χ				
CARREZ Jean-Claude		171/52	Χ				
CASTAN Emmanuel		171/52	Χ				
CHARLEMAGNE Paul		171/52	Χ				
CHAZE Thierry		171/52	Χ				
CONFORT René		171/52	Χ				
COUDERC Didier		171/52	Χ				
DURAND Bruno		171/52		Х			
DURAND Joëlle		171/52	Х				
DUVERT Frédéric		171/52	Х				
FOLCHER Joël		171/52		Х			
GACHE Christophe		171/52		Х	Jean-Noël BRUGERON		
GALTIER Guy		171/52	Χ				
GELLION Camille		171/52		Х			
GRANIER François		171/52		Х	Jean-Paul ITIER		
ITIER Jean-Paul		171/52	Χ				
JEANJEAN René		171/52	Χ				
LAURENT Julien		171/52		Х	Alain ASTRUC		
MALHERBE Eric		171/52	Χ				
MALZAC Claude		171/52	Χ				
MARTIN Laurian		171/52		Χ			
MAURIN Olivier		171/52		Х	Joëlle DURAND		
MAZOYER Lucien		171/52	Х				
MERCIER Gilles		171/52	Χ				
ODOUL Rolland		171/52	Х				
PAGES Manuel		171/52		Х			
PAGES Martine		171/52		Х	Jean-Paul POURQUIER		
PALMIER Cédric		171/52		Χ			
PANTEL Frédéric		171/52		Χ			

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent	Absent	Absent ayant donné pouvoir à			
Délégués des communes rurales*								
PASCON Christian		171/52		Х	Julien TUFFERY			
POULALION Jérôme		171/52		Χ				
POURQUIER Jean-Paul		171/52	Х					
RECOULIN Isabelle		171/52	Х					
RODIER Vincent		171/52	Х					
RODRIGUES David		171/52		Х				
SARTRE Francis		171/52		Х	Claude MALZAC			
SOULIER Alain		171/52		Х	Isabelle RECOULIN			
TARDIEU René		171/52		Х	Emmanuel CASTAN			
TEISSIER Michel		171/52	Χ					
TUFFERY Julien		171/52	Χ					
VAYSSIER Jean-Louis		171/52		Х				
VEDRINES Serge		171/52		Х				
VIDAL Roselyne		171/52		Х				
	Déléguées des com	nunes urbai	nes					
BOURGADE Régine	Mende	25		Χ				
BREMOND Patricia	Marvejols	10		Х				
	Délégués d	es EPCI						
CABIROU Christian	SI Aubrac Colagne	2		Х				
DE LESCURE Jean	CC Mont Lozère	6	Х					
GIOVANNACCI Daniel	SICTOM des Bassins du Haut Tarn	9	Х					
HUGON Christine	Syndicat Mixte La Montagne	17		Х	Jean-Claude SALEIL			
MARTO Célestin	CC du Gévaudan	11		Х				
PROUHEZE Henry	SICTOM des Hauts Plateaux	8	Х					
ROUX Christian	CC des Cévennes au Mont Lozère	5	Х					
SAINT-LEGER Francis	CC Randon Margeride	5	Х					
SALEIL Jean-Claude	CC Aubrac Lot Causses Tarn	8	Х					
SUAU Laurent	CC Cœur de Lozère	16	Х					

^{*} les délégués des communes rurales étant porteurs d'une fraction identique des 171 voix affectées à cette catégorie de membre, les règles de fractionnement et d'arrondi sont appliquées à la fin de chaque délibération à l'ensemble des votes exprimés par cette catégorie de membres.

Madame Isabelle RECOULIN a été nommée secrétaire de séance.

ENVIRONNEMENT Tarifs 2021

Dans le cadre du règlement d'intervention en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés, approuvé en Comité syndical du 4 avril 2017, Monsieur le Président indique aux membres du Comité syndical qu'il y a lieu de modifier l'Annexe IV de ce règlement relative au montant des participations pour la collecte, le transfert, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Il est proposé de modifier les tarifs suivants :

- √ montant de TGAP applicable aux prestations de traitement des ordures ménagères ;
- ✓ montant du forfait de la benne de Tout-Venant de déchèteries, pour intégrer une part variable TGAP;
- ✓ montant du forfait applicable aux prestations de transport.

Il est également proposé d'ajouter les tarifs suivants :

- ✓ montant des participations pour la mise en place ou le remplacement de colonnes de tri sélectif;
- ✓ montant du prix de collecte des papiers de bureau
- ✓ montant du prix de traitement du Bois (apport direct);
- ✓ montant du forfait de location de benne.

Délibération n°: 21.02.10

Les autres montant de l'Annexe IV sont actualisés par application de la formule de révision, soit avec un coefficient de <u>0.9816</u> par rapport à 2020.

L'ensemble de ces tarifs entrent en vigueur au 1er janvier 2021.

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

APPROUVE les modifications de tarifs et les nouveaux tarifs proposés pour 2021, ainsi que l'actualisation des autres montants par application de la formule de révision ;

ADOPTE l'ensemble des tarifs 2021 pour les prestations du Service Environnement tels que figurant dans l'Annexe IV du règlement d'intervention ci-annexée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits pour copie conforme

> Le Président Alain ASTRUC





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20210302-20210210-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2021